

Michelle TANGUY
Commissaire enquêteur

Lorient le 11/09/2019

M. Le Maire
Mairie
Place José Le Clanché
56400 LE BONO

Objet : enquête publique unique révision du PLU
et révision du zonage d'assainissement eaux usées

Monsieur le Maire,

Vous avez été saisi par Maître Dubreuil concernant une erreur matérielle dans mon rapport d'enquête.

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, maître Dubreuil a déposé sur le registre dématérialisé deux contributions enregistrées RD n°68 (dépôt le 11/06 à 14h11) et RD n°69 (dépôt le 11/06 à 15h20).

La contribution n°68 a été faite au nom de M et Mme Gaydan et de M et Mme Guy et la contribution n°69 a été faite au nom de M. Boterel, Mme Golvan, Mme Beinvel et M. Granger.

Comme l'a constaté Maître Dubreuil dans le rapport d'enquête, j'ai amalgamé les deux contributions et omis de mentionner le nom des époux Gaydan et Guy qu'il représentait dans la contribution n°68, ce qui relève effectivement d'une erreur matérielle.

Néanmoins, dans la partie conclusions et avis sur le projet de révision du PLU, la thématique abordée par Maître Dubreuil dans la contribution n°68 a bien fait l'objet d'une analyse et d'une appréciation de ma part sous l'intitulé « OAP ZAC Mané Mourin Lavarion Sud ».

Etant dessaisie de l'enquête, après dépôt de mon rapport et de mes conclusions au maître d'ouvrage et au tribunal administratif et absence de recours du maître d'ouvrage et/ou du tribunal administratif pour insuffisance ou défaut de motivation tel que prévu à l'article R123-20 du code de l'environnement, je ne peux pas apporter d'additif à mon rapport d'enquête pour corriger cette erreur matérielle.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations

Michelle TANGUY

